



Délibération n° 2023-80 : Signature d'un avenant à la convention entre la communauté de communes et la commune de Venerque fixant les modalités de la mise à disposition de services, de locaux, de matériel et de personnel et du remboursement des charges supplétives pour le fonctionnement du service petite enfance, enfance, jeunesse

A l'unanimité (38 voix POUR), le conseil communautaire

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention entre la communauté de communes et la commune de Venerque fixant les modalités de la mise à disposition de services, de locaux, de matériel et de personnel et du remboursement des charges supplétives pour le fonctionnement du service petite enfance, enfance, jeunesse dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente,

DEMANDE à la commune de Venerque de délibérer de manière concordante.